

**EXTRAIT DU
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE de convocation et d'affichage

17 mai 2024

DATE de publication de la délibération

25 juin 2024

Séance du vendredi 24 mai 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 20
Votants 25

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, PARPAILLON Marie-Laure, GIOT Stéphanie, Adjoints ; Mmes et MM. ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFELL Christophe, GORON Maxime, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, BAZIN Denis (part à 21h15 au point 5), BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : TOUZARD Blaise donne pouvoir à TOCZÉ Christian ; BOLIVARD Régis donne pouvoir à GIOT Stéphanie ; ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure ; DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à GORON Maxime ; D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice ;

Étaient absent : FOUCHARD Fabrice.

Secrétaire de séance : PRESCHOUX Léon, à qui il est adjoint un auxiliaire.

N°240524-8 : Suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} juin 2024

Madame Isabelle GARÇON rappelle la création, lors de la dernière séance en date du 22 mars 2024, de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} avril 2024, dont un à temps non complet (22/35^{ème}), suite à la promotion interne.

Il y a donc lieu de supprimer deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} mai 2024, dont un à temps non complet (22/35^{ème}).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de supprimer deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} juin 2024, dont un à temps non complet (22/35^{ème}).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire
Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,
Léon PRESCHOUX



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 27 mai 2024

De sa publication sur le site Internet de la commune le 28 mai 2024